

# Consultation en vue de l'élaboration d'une loi sur les soins de longue durée sécuritaires

Soumis par l'Association nationale des retraités fédéraux

L'Association nationale des retraités fédéraux  
865, chemin Shefford  
Ottawa (Ontario) K1J 1H9  
Téléphone : 613-745-2559  
Courriel : [defensesdesinterets@retraitesfederaux.ca](mailto:defensesdesinterets@retraitesfederaux.ca)  
Coordonnées : Sayward Montague, directrice, Défense des intérêts

Approuvé par le conseil d'administration de l'Association nationale des retraités fédéraux

## **Mémoire de l'Association nationale des retraités fédéraux sur l'élaboration d'une loi sur les soins de longue durée sécuritaires**

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada; des juges de nomination fédérale; ainsi que de leurs partenaires et de leurs survivant·e·s. Depuis 1963, Retraités fédéraux milite au nom de ses membres et de tous les retraité·e·s. En collaboration avec ses bénévoles et près de 170 000 membres d'un océan à l'autre, Retraités fédéraux continue de revendiquer des politiques judicieuses pour améliorer la vie de tous les Canadien·ne·s à la retraite, et pour protéger les pensions et les prestations durement acquises de ses membres.

Comme tous les Canadien·ne·s, les membres de l'Association ont été consternés par les résultats tragiques obtenus dans le secteur des soins de longue durée au cours de la pandémie de COVID-19. Au début de la pandémie, 80 % des décès se sont produits dans des établissements de soins de longue durée, ce qui vaut au Canada la distinction d'avoir les chiffres les plus élevés au sein des pays de l'OCDE à ce sujet. Au Canada, plus de 17 000 résident·e·s d'établissements de soins de longue durée sont décédés en raison de la COVID. Ils et elles sont morts à cause des pratiques et des défaillances du système de santé qui sont permises dans le secteur des soins de longue durée. Les Canadien·ne·s, et tout particulièrement ceux et celles qui ont perdu des êtres chers n'ont pas oublié les engagements pris au plus fort de la pandémie par tous les niveaux de gouvernement et par le secteur, pour corriger ces failles systémiques.

Retraités fédéraux a demandé à tous les niveaux de gouvernement de collaborer pour résoudre le problème des soins de longue durée. Cela comprend notamment la mise en œuvre des normes applicables sur les soins de longue durée conditionnelles au financement, afin de responsabiliser les gouvernements et ce secteur.

L'Association nationale des retraités fédéraux se réjouit de voir que le gouvernement consulte les parties prenantes sur l'élaboration de la loi sur les soins de longue durée sécuritaires. Le présent mémoire est consacré aux questions suivantes, tirées du questionnaire du gouvernement, afin d'éclairer l'élaboration d'une loi sur les soins de santé sécuritaires.

1. Comment les gouvernements et les parties prenantes peuvent-ils coopérer pour favoriser la mise en œuvre des nouvelles normes sur les soins de longue durée?
2. Comment améliorer les rapports publics sur les soins de longue durée, afin de renforcer la transparence et la reddition des comptes?
3. Quel type d'informations souhaiteriez-vous voir figurer dans un rapport public pancanadien sur les soins de longue durée?

Voici les besoins du Canada en matière de soins de longue durée :

- ✓ Plus qu'une accréditation : des normes obligatoires et applicables, assorties d'une obligation de rendre des comptes.
- ✓ Un financement prévisible et stable, conditionnel à la conformité et aux données tangibles.
- ✓ Un engagement profond et centré sur la personne.
- ✓ Des rapports publics obligatoires et transparents, assortis d'un contrôle et d'un suivi indépendants.

- ✓ Un rapport complet qui énonce la meilleure voie à suivre pour les soins de longue durée.

Nous tenons à remercier nos bénévoles, les agent·e·s des programmes de défense des intérêts, qui ont participé à une discussion animée sur cette consultation. Le présent mémoire a tenu compte de leurs points de vue et de leurs expériences de partout au pays.

## **1. Comment les gouvernements et les parties prenantes peuvent-ils coopérer pour favoriser la mise en œuvre des nouvelles normes sur les soins de longue durée?**

### Normes obligatoires et applicables

Au cours de la pandémie, les résultats tragiques obtenus dans le secteur des soins de longue durée ont mis en évidence et aggravé les problèmes systémiques existants dans ce secteur. Ces problèmes systémiques ont été négligés par les gouvernements successifs pendant des décennies.

Retraités fédéraux s'est réjoui de l'annonce de nouvelles normes sur les soins de longue durée, mais dès le départ, a affirmé que les normes volontaires ne suffisaient pas à garantir des améliorations significatives dans le secteur. Les normes doivent être obligatoires.

Les normes améliorent les soins, ainsi que la prévention et le contrôle des infections, mais elles ne couvrent pas l'application, l'accréditation obligatoire, la responsabilité (reddition de comptes) et le financement réservé aux soins de longue durée.

Le Dr Samir Sinha, président du comité technique sur les normes nationales de services des soins de longue durée, a clairement indiqué que « ces normes ne sont utiles que si elles deviennent la base des mesures d'application et de reddition des comptes, et pas seulement des mesures d'accréditation »<sup>1</sup>.

### Collaboration des gouvernements et financement particulier — avec des conditions

Lors de notre discussion avec les bénévoles, un participant a fait remarquer avec exaspération : « Je suis tout à fait convaincu que, dans 10 à 15 ans, lorsque j'aurai besoin de soins de longue durée, nous serons encore en train d'en parler, jusqu'à ce que quelqu'un, tout le monde, prenne les choses en main ».

Tous les niveaux de gouvernement doivent accepter la responsabilité des soins de longue durée. La coopération est importante, et nous ne pouvons plus continuer de tourner en rond. Pour véritablement changer les choses, même si cela est difficile à réaliser dans un système fédéral, il faut que les normes soient applicables et réglementées. Cela peut se faire en finançant les soins de longue durée de manière conditionnelle.

Pour apporter les améliorations pertinentes et indispensables aux soins de longue durée au Canada, le financement particulier s'impose. Le directeur parlementaire du budget estime que

---

<sup>1</sup> Osman, Laura. « New national standards for long-term care homes call for more patient care, higher worker wages. » *The National Post*, 31 janvier 2023, <https://nationalpost.com/news/politics/time-is-of-the-essence-to-bring-in-and-enforce-new-long-term-care-standards-authors>. Consulté le 15 septembre 2023.

13,7 milliards de dollars par an sont nécessaires pour résoudre les problèmes de soins de longue durée dans ce pays<sup>2</sup>.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent être tenus responsables de la manière dont les résident·e·s des établissements de soins de longue durée sont traités. Un financement des soins de longue durée conditionnel au respect de nouvelles normes par les gouvernements pourrait encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à agir rapidement pour garantir des soins de longue durée sécuritaires et de qualité. De plus, le fait d'assujettir le financement à des mesures réalistes, y compris les besoins de la population et l'inflation, ajoutera de la prévisibilité et de la stabilité.

### Un engagement centré sur la personne

Les résident·e·s, les membres des familles et les représentant·e·s des conseils de famille sont des acteurs importants pour favoriser la coopération et la mise en œuvre des normes nationales. Le groupe de travail chargé d'élaborer les nouvelles normes nationales était composé de travailleur·euse·s de première ligne, de résident·e·s, de proches aidants et de chercheur·e·s. Leur participation continue à la mise en œuvre des normes garantira que les soins et la sécurité des résident·e·s restent au premier plan.

Des mécanismes ont été mis en place pour impliquer les résident·e·s, les familles et les représentant·e·s des conseils de famille. Ces groupes ont des contributions et des connaissances précieuses, et ces contributions doivent être respectées au même titre que l'expertise des décisionnaires politiques et des chercheur·e·s. Un mandat, l'utilisation des pratiques exemplaires, la formation et l'orientation contribueraient à créer une dynamique d'engagement coopératif centrée sur la personne.

## **2. Comment améliorer les rapports publics sur les soins de longue durée, afin de renforcer la transparence et la reddition des comptes?**

### Des rapports obligatoires et transparents soumis à un contrôle indépendant

Les soins de longue durée sont fournis par divers prestataires, notamment des entreprises à but lucratif, des organisations à but non lucratif et des organismes publics. La prestation de services sociaux aux populations vulnérables n'est pas une activité commerciale ordinaire, car les organismes prestataires de soins de longue durée doivent être tenus responsables de la qualité des soins qu'ils fournissent.

Un récent rapport de l'Ombudsman de l'Ontario sur l'inspection des soins de longue durée a souligné les conséquences d'un manque d'application et de reddition des comptes lors de la pandémie de COVID-19. Parmi les conclusions, il a déclaré ceci : « Le résultat direct du

---

<sup>2</sup> Segel-Brown, Ben. (2021). *Estimation des coûts découlant de la motion 77 : Améliorations concernant les soins de longue durée*. Bureau du directeur parlementaire du budget, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2122-013-M--cost-estimate-motion-77-improvements-long-term-care--estimation-couts-decoulant-motion-77-ameliorations-concernant-soins-longue-duree>. Consulté le 14 septembre 2023.

manque d'inspections, de rapports et d'application de la loi a été un manque de protection des résident(e)s et du personnel, ainsi qu'un manque d'imputabilité de la part du système »<sup>3</sup>.

Pour être admissibles au financement sur les soins de longue durée, les provinces et les territoires doivent présenter des rapports publics obligatoires et transparents. Cela permet d'assurer l'application et la responsabilité de la mise en œuvre et de la surveillance. De plus, en veillant à ce que les provinces, les territoires et le secteur évaluent les mêmes indicateurs et en rendent compte de manière régulière et transparente, on pourra dresser un tableau national précis de la situation des soins de longue durée. Les données doivent être rassemblées au niveau national dans un souci de transparence et de responsabilité, afin de documenter la manière dont les résident·e·s des établissements de soins de longue durée sont traités dans notre pays et de déterminer les domaines où des améliorations sont possibles.

Et si la présentation de rapports est essentielle, la question de savoir qui contrôle le rendement et qui est responsable de la présentation des rapports publics est très importante.

Un·e protecteur·trice indépendant·e des personnes âgées peut jouer un rôle précieux en obligeant les gouvernements à rendre des comptes, en renforçant la transparence et en rétablissant ou en rebâtissant la confiance du public. Un·e protecteur·trice indépendant·e des personnes âgées assurerait un suivi indépendant de la prestation des soins de longue durée, présenterait des rapports à ce sujet et formulerait des recommandations à l'intention des pouvoirs publics et des organisations qui financent ou donnent les soins de longue durée. Ce faisant, le ou la titulaire de ce poste défendra et défendra les intérêts des personnes âgées et des proches aidants.

### **3. Quel type d'informations souhaiteriez-vous voir figurer dans un rapport public pancanadien sur les soins de longue durée?**

Un rapport pancanadien doit présenter ce qui fonctionne, et les domaines dans lesquels les établissements et les gouvernements excellent et dépassent les exigences minimales, ainsi que les résultats qu'ils ont obtenus. Cela permettra d'instaurer une culture de partage de pratiques exemplaires, afin que d'autres puissent apprendre et adopter des stratégies similaires.

Pour qu'un rapport public pancanadien sur les soins de longue durée soit pertinent, il est essentiel de veiller à ce que tous les gouvernements et le secteur des soins de longue durée mesurent et rendent compte des mêmes indicateurs de manière régulière et transparente.

Le gouvernement doit collaborer avec les provinces et les territoires pour déterminer comment utiliser les nouvelles normes nationales, afin de définir ou d'élaborer des critères et des indicateurs pour l'évaluation et la présentation de rapports, qui serviront à l'élaboration d'un rapport pancanadien. Cela témoignerait du respect pour le travail colossal qui a été réalisé pour élaborer de nouvelles normes sur des soins sécuritaires et de haute qualité au Canada. Cela contribuerait également au maintien des nouvelles normes.

---

<sup>3</sup> Ombudsman Ontario, (2023). *Des leçons sur le long terme* — Mot d'ouverture de l'Ombudsman, le 7 septembre 2023, [https://www.ombudsman.on.ca/Media/ombudsman/Ombudsman\\_FR/Ressources/Enquetes-EISO/LTC-Mot-d-ouverture-accessible.pdf](https://www.ombudsman.on.ca/Media/ombudsman/Ombudsman_FR/Ressources/Enquetes-EISO/LTC-Mot-d-ouverture-accessible.pdf). Consulté le 15 septembre 2023.

Les critères d'accréditation sont un autre domaine qui peut être étudié. Cette information pourrait constituer la base d'un rapport pancanadien. Les rapports doivent également susciter la participation des résident·e·s et recueillir de l'information de la part des résident·e·s, de la famille et des proches aidants.

## Réflexions supplémentaires

Enfin, les participant·e·s à notre discussion ont fait remarquer que, tout au long de la pandémie, les défenseur·e·s des droits de l'homme ont soutenu que la dépendance du Canada à l'égard d'un ensemble disparate de prestataires, et en particulier à l'égard d'exploitant·e·s de soins de longue durée à but lucratif, a contribué aux terribles résultats du secteur. Des voix se sont élevées pour réclamer la transformation du secteur canadien des soins de longue durée en un système public. Il est temps d'élaborer un rapport prospectif et fondé sur des données probantes sur le type de prestation de soins de longue durée qui répondra le mieux aux besoins des Canadien·ne·s, que cette prestation soit financée par l'État, par des organisations à but non lucratif, par des prestataires à but lucratif ou par une combinaison des deux.

## Conclusion

Même s'ils ne sont pas inscrits dans la *Loi canadienne sur la santé*, les soins de longue durée font partie du continuum des soins. Nous avons constaté les conséquences de l'ignorance et de la négligence de tous les niveaux de gouvernement pendant des décennies au sujet de cette dimension essentielle des soins de santé.

À l'origine de cette négligence, il y a l'âgisme. Un rapport publié en 2022 par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du vieillissement mentionne que « L'âgisme systémique a été cerné comme facteur qui a contribué à la négligence de longue date des foyers de soins de longue durée au Canada »<sup>4</sup>.

Les décideurs politiques de ce pays doivent se pencher sur le rôle que joue l'âgisme dans les politiques sur les soins de santé et leur prestation, et sur la manière dont il a contribué aux résultats tragiques dans le secteur des soins de longue durée tout au long de la pandémie de COVID-19. Ensemble, les Canadien·ne·s doivent éliminer l'âgisme.

Nous devons nous éloigner des politiques qui ont permis cette évolution. Nous savons qu'en continuant de faire la même chose, nous n'obtiendrons rien. Les gouvernements doivent assumer la responsabilité du vieillissement en bonne santé dans ce pays, y compris les soins de longue durée, et réimaginer les soins aux personnes âgées.

Il est temps que le gouvernement fédéral joue un rôle directeur dans l'établissement de normes nationales dont le financement est lié à l'application; il est temps que les territoires et les provinces s'unissent et collaborent.

---

<sup>4</sup> Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des aînés (2022). *Guide de discussion sur l'âgisme au Canada : Contrer les répercussions sociales et économiques dues à l'âgisme au Canada*, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/consultation-agisme/guide-discussion.html>. Consulté le 15 septembre 2023.

Il est temps de régler la situation des soins de longue durée.

L'Association nationale des retraités fédéraux apprécie l'occasion qui lui est donnée de faire part de son point de vue sur l'élaboration d'une loi sur les soins de longue durée sécuritaires. Nos membres et tous les Canadien·ne·s attendent du gouvernement qu'il tienne ses engagements dans le cadre de l'entente de soutien et de confiance, et attendent avec impatience que la loi sur les soins de longue durée sécuritaires soit présentée au Parlement avant les prochaines élections.